



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Turquie

Question écrite n° 74917

Texte de la question

M. Gérard Voisin interroge M. le ministre délégué chargé des affaires européennes à propos de la situation des droits de l'homme en Turquie. Une décision de la Cour européenne des droits de l'homme du 17 juillet 2001 condamne l'Etat d'Ankara pour avoir violé l'article 6 de la convention au vu des conditions dans lesquelles a été mené le procès de quatre anciens députés kurdes qui sont toujours emprisonnés aujourd'hui. Il lui demande de bien vouloir lui faire savoir si la France est intervenue auprès des autorités de ce pays pour appuyer l'application de la décision de la Cour européenne des droits de l'homme.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Voisin](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74917

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 avril 2002, page 1834